

Pétition de l'UNAR remise à la Mission de visite de l'ONU.
(F. Nkundabagenzi, *RWANDA POLITIQUE 1958-1960*, pp.191-4)

Cette deuxième pétition de l'Unar fut remise à la Mission de visite également le 31 mars. Elle émanait du Comité Unar à Dar-es-Salam et était signée par le secrétaire général Rwagasana. Son ton était nettement plus radical et ses propositions ne rencontraient la précédente motion que sur un point: le rejet des élections.

Monsieur le Président et
Messieurs les Membres de la Mission de Visite des Nations Unies,

Au terme de votre visite effectuée dans le Territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi, nous prenons respectueusement la liberté de vous soumettre, ci-après, des propositions, que l'Union Nationale Ruandaise estime pouvoir apporter une solution efficace et pacifique à la situation actuelle du Ruanda-Urundi, laquelle est dramatique au Ruanda et tendue en Urundi.

Qu'il nous soit d'abord permis d'adresser, au nom de notre parti, nos vifs remerciements à l'Organisation des Nations Unies qui vient de prouver une fois de plus, sa sollicitude envers les peuples dont elle a mission de protéger. En effet, par la résolution du Conseil de tutelle en date du 4 février 1960, qui entre autres stipulations, invite notamment "la Mission de visite à faire une enquête spéciale sur les circonstances et les troubles qui ont éclaté récemment au Ruanda-Urundi", les Nations Unies ont répondu à l'appel au secours que, par le canal de notre parti, les populations leur avaient adressé. En tant qu'interprètes de ces populations, nous rendons aux Nations Unies un hommage déférent et reconnaissant.

Sans émettre un pronostic favorable à notre cause, quant aux résultats de l'enquête que vous venez de mener sur les incidents survenus dans ce Territoire, nous pouvons toutefois établir avec le maximum de certitude que bien des faits signalés dans nos deux mémorandums ont fait l'objet de vos constatations car ils relèvent du domaine de l'évidence. Ainsi, vous aurez sans nul doute trouvé, notamment au Ruanda, une situation générale confuse, un désordre frisant le chaos politique. Vous avez vu de près les méfaits du régime militaire d'exception, instauré prétendument pour rétablir le calme, et qui a été vite transformé en un monstrueux instrument d'oppression. Une démonstration des méthodes utilisées pour "pacifier" a été faite en votre présence avec le bilan de morts et de blessés que vous connaissez. Pareil spectacle, dont l'Administration belge du Ruanda-Urundi aurait d'ailleurs dû raisonnablement vous priver, vous a édifiés sur son comportement antérieur à l'égard des populations sans défense. Le nombre effrayant des détenus politiques qui sont

tous de l'UNAR, vous a fixé sur la persécution injustifiée qui s'est abattue sur ce parti. Les jugements rendus contre les détenus précités sur la base de crimes de droit commun, vous montrèrent combien les tribunaux militaires "jugeant sans appel" ont été instaurés, non pour rétablir et maintenir l'ordre public, mais pour compléter l'arsenal des armes du pays. La chose paraît pourtant paradoxale puisque l'indépendance cadre avec les fins du régime de tutelle, qu'elle est un droit inéluctable des pupilles.

Mais, c'est là justement le trait dominant du colonialisme: manier en virtuose les paradoxes, chercher un confort dans les équivoques, essayer de s'accrocher à des positions, même apparemment désespérées, afin de survivre.

Vous avez trouvé, au Ruanda, une structure politique bouleversée en démettant des centaines de chefs et sous-chef régulièrement nommés et en les remplaçant par les membres des partis protégés par l'administration et ce, sans respecter ni l'esprit ni les termes de la loi.

Il ne vous a certes pas échappé, Monsieur le Président, Messieurs, que le Mwami du Ruanda a été relégué au dernier plan et que l'Administration tutélaire, allant à l'encontre de la volonté populaire, a sapé son autorité, a foulé aux pieds le principe même de l'autorité légitime.

Vous avez pu également constater que les déportations vers le Bugesera, affreuses préfigurations du partage du pays entre communautés raciales, sont une implacable réalité.

D'aucuns se demandent si l'Administration tutélaire qui abolit purement et simplement des institutions comme des jouets qui ont cessé de plaire, instaure une dictature administrative ne reculant pas devant l'arbitraire, qui annihile ses propres réformes démocratiques et passe outre ses promesses les plus solennelles, a des comptes à rendre à personne ou si elle est seule maîtresse des destinées du Territoire sous tutelle et de ses habitants? A ce propos, un observateur bien averti et impartial vient d'écrire fort judicieusement que: *Le Gouvernement belge, en instaurant l'administration directe, en écrasant toute opposition et critique, agit comme s'il s'apprêtait à annexer le Ruanda au lieu de lui donner l'indépendance.*

Quant aux responsables locaux de cette situation désastreuse, les hauts fonctionnaires belges, à savoir Monsieur Harroy, Vice-Gouverneur Général et le Colonel Logiest, Résident Spécial du Ruanda, vous aurez certes constaté qu'ils n'ont plus la sérénité des

chefs. Qui dit chefs, dit arbitres; or, les fonctionnaires précités ne sont rien moins que des arbitres; ce sont des militants des partis opposés à l'Union Nationale Ruandaise.

A travers les beaux discours de Monsieur Harroy et le fouillis de ces déclarations officielles, malgré les nombreuses ambiguïtés qui les caractérisent et surtout à cause de celles-ci, il vous a été facile de déceler sa farouche opposition contre l'UNAR, ses prises de positions unilatérales et injustifiables, ses mesures administratives d'une ère de paix et de liberté dont les piliers sont évidemment un régime de terreur étouffant toutes les libertés politiques.

Les communiqués officiels du Résident Spécial du Ruanda et dont nous croyons que les exemplaires vous ont été remis, reflète nettement le favoritisme à l'égard des partis gouvernementaux (Parmehutu-Aprosoma-Rader), pour lesquelles une intense propagande y est faite.

Si ce n'est pas une large diffusion des décisions, instructions ou discours des leaders de ces partis placés à la tête des chefferies, c'est une propagande ouverte pour eux, le cas dans le communiqué No 7 adressé à tous les Banyarwanda et où le Résident Spécial fait une véritable apologie pour le Parmehutu.

Devant ces faits à son passif, l'Autorité tutélaire fait-elle entrevoir un changement d'attitude? Vous aurez certes constaté que c'est juste le contraire car, elle est résolue à appliquer intégralement la Déclaration gouvernementale dont nous avons dénoncé dans un document qui est en votre possession, le caractère rétrograde et anti-démocratique. Le décret intérimaire du 25 décembre 1959 qui en marque un début d'application et que le Conseil Supérieur du Burundi a qualifié à juste titre de "décret de domination", n'a pas échappé à vos investigations en ce qui concerne les lacunes fondamentales qu'il renferme. Voyons d'abord sur quoi débouchent "les voies" que nous ouvre ce décret intérimaire: sur "une autonomie progressive", "des gouvernements et des Conseils auxquels seront octroyés de larges pouvoirs". La date de l'indépendance n'est évidemment pas fixée et les délais qui nous en séparent ne sont pas mentionnés; c'est avec les nouveaux Conseils que le Gouvernement estime "entamer le dialogue nécessaire". Décidément, la politique de l'Autorité tutélaire est ici déconcertante: alors que nous assistons à un mouvement général d'indépendance des pays africains, alors que cette même autorité vient de donner à ce mouvement une allure d'accélération par l'indépendance du Congo, au Ruanda-Urundi, la Belgique fait montre d'un colonialisme anachronique. Par le décret intérimaire, les pouvoirs de la tutelle générale se renforcent par

le contreseing du Chef du gouvernement à tous les actes du Mwami et par les vetos de la tutelle. Ces dispositions beaucoup plus strictes que le régime antérieur montrent à quel point la prétendue "Autonomie" inaugurée par le décret précité n'est que de la pure comédie. En effet, les administrateurs-résidents ayant droit de veto sur tous les actes des divers échelons indigènes, avec pouvoir de décision de l'échelon européen supérieur, on comprend aisément qu'ils pourront imposer leur décision, laquelle serait couverte par les Conseils et l'exécutif indigènes qui portent la responsabilité de l'exécution. Parler de "progrès politique" en pareil cas, c'est vraiment faire un usage singulier du vocabulaire.

Par la création en "communes provisoires" des sous-chefferies, des circonscriptions urbaines et des centre extra-coutumiers, dans leurs limites actuelles, le décret en question illustre hautement la politique retardataire du Gouvernement tutélaire.

Au lieu de créer d'emblée des communes budgétairement viables, en prenant comme unité communale, les chefferies actuelles, l'autorité belge préfère une méthode plus lente renfermant un prétexte de retarder l'indépendance, car avec les visées colonialistes, cela ne nous étonnerait pas que les communes provisoires mettent dix ans et plus à devenir définitives.

Le législateur du décret intérimaire consacre avec une désinvolture ahurissante "l'africanisation des cadres" tant décriée et dont nous avons stigmatisé dans notre position en face de la Déclaration gouvernementale, les incompatibilités notoires avec un régime de gouvernement autochtone responsable.

Il serait fastidieux de nous attarder à relever les défauts révoltants d'un décret qui est comme un miroir reflétant fidèlement les vestiges tenaces d'un colonialisme morbide en Afrique sous administration belge; mais face à l'impasse politique qu'il a créée, des points d'interrogation jaillissent de la majorité des populations du Territoire sous tutelle:

- Les Nations Unies laisseront-elles perdurer une situation qui porte atteinte à son honneur en préparant les pires mésaventures à ses pupilles?

- Plus précisément, les Nations Unies laisseront-elles se dérouler au Ruanda-Urundi, les prochaines élections qui seront organisées sur la base du décret précité et sous un régime où on ne peut parler de liberté démocratique?

- Enfin, les Nations Unies, par une intervention tardive ou insuffisante, permettront-elles à la Belgique de nous donner une indépendance semblable à celle du Cameroun, car déjà elle en a tous les signes précurseurs?

C'est en considération du tableau d'ensemble brossé ci-dessus que nous soumettons, Monsieur le Président, Messieurs les Membres de la Mission, les propositions suivantes, estimant qu'elles sont susceptibles de porter efficacement remède à cette situation:

1- Nous sommes conscients des problèmes graves qui se posent encore pour notre pays, mais leur existence ne doit pas servir de prétexte pour perpétuer un régime désuet et inadéquat qui ne fait que les aggraver. Seule l'indépendance à bref délai y apportera des solutions définitives. En conséquence, nous exigeons l'indépendance du Ruanda-Urundi à la même date que celle du Congo, soit le 30 juin 1960. Nous sommes également convaincus que dans le cadre général de l'idée qui domine actuellement le monde entier en particulier l'Afrique, de constituer de grandes communautés, ce serait mal comprendre les nécessités du moment, manquer de clairvoyance politique que de se renfermer dans un nationalisme isolationniste. De plus, à moins d'avoir perdu tout sens de l'histoire de ce temps, toute notion d'intérêt le plus évident de nos pays, on ne pourrait songer à diminuer, encore moins à supprimer, les liens d'union existants entre le Ruanda et l'Urundi au lieu de les consolider. C'est pour cette raison que l'Union Nationale Ruandaise se prononce pour l'indépendance du Ruanda-Urundi sous forme "d'un Etat" unitaire doté d'un même législatif et d'un exécutif commun.

2- Afin de discuter de la forme définitive à donner au Gouvernement indépendant du Ruanda-Urundi et de mettre à temps, les diverses institutions démocratiques, avant la proclamation de l'indépendance, nous demandons la constitution d'une Table ronde autour de laquelle se trouveraient les responsables des destinées de notre pays, à savoir:

- une Commission des Nations Unies déléguée à cette fin;
- des représentants de l'Autorité tutélaire;
- des délégués des divers partis politiques représentant effectivement les populations du Ruanda-Urundi ainsi que des représentants de l'Autorité autochtone.

Cette Table ronde se réunirait début mai, de sorte que ses décisions sortent avant le mois de juin, lequel serait consacré aux élections desquelles sortiront l'Assemblée nationale et le Gouvernement et qui, en tout état de cause, devront être surveillées par une Commission de l'Organisation des Nations Unies pour sauvegarder le caractère démocratique de leur déroulement.

3- Nous insistons pour que dès maintenant un climat de calme et de paix soit restauré au Ruanda-Urundi et que les libertés publiques soient garanties indistinctement à tous les partis politiques. Ce ne pourra être atteint que par:

- Une amnistie générale des détenus politiques, condamnés suite aux troubles sanglants du Ruanda.

- L'octroi des garanties formelles à tous les réfugiés politiques afin qu'ils rentrent dans le pays et y poursuivent leurs diverses activités.

- La démission d'office du Vice-Gouverneur Général, Monsieur Harroy, et du Colonel Logiest, étant donné que ces hauts fonctionnaires belges sont trop impliqués dans les derniers événements du Ruanda et tant qu'ils resteront à leurs postes de direction, les troubles ne cesseront, car ils en sont comme l'élément moteur.

- La désignation d'une Commission des Nations Unies qui resterait en permanence au Ruanda-Urundi jusqu'à la proclamation de l'indépendance. Cette Commission jouerait un rôle de supervision et d'arbitrage et rien ne s'oppose à ce qu'elle soit la même qui participerait à la Table ronde et surveillerait les élections.

Nous ne pouvons terminer, Monsieur le Président, Messieurs les Membres de la Mission, sans insister sur le caractère d'urgence des mesures à prendre de manière à nous éviter le pire. Nous demandons notamment à la mission d'intervenir auprès du Secrétaire Général des Nations Unies pour qu'une réunion extraordinaire de l'Assemblée générale se tienne afin de discuter de la question de l'accession du Ruanda-Urundi à l'indépendance à la date préconisée par les populations intéressées. Nous pensons qu'il est temps que les Nations Unies mettent fin aux procédés colonialistes qui creusent se jour en jour un fossé de séparation entre l'Afrique et l'Europe.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Messieurs les Membres de la Mission de visite, l'expression de notre très haute considération.

Le comité:

M. RWAGASANA,
Secrétaire Général

C. REBERO,
Vice-Président

M. KAYIHURA,
Vice-Président

Dar-es-Salam, le 31 mars 1960.